

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 MARS 2021 A 20 H 15

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Membres absents et excusés :

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : M. Pierre CLAUSSE

ORDRE DU JOUR :

- **Débat d'Orientation Budgétaire (en présence de M. Olivier BILLOT – Analis Finance)**
- **PC Atelier Municipal**
- **Transfert de la compétence Eau / Assainissement**
- **Pacte de gouvernance CCLL (Communauté de Communes Loue Lison)**
- **Convention co-maitrise d'ouvrage (Schéma Directeur d'Assainissement – Trepot – Foucherans)**
- **Convention RTE (Pylône)**
- **Convention de transfert lotissement FOVRAI (Foucherans)**
- **Tarifs concessions cimetièrre**
- **Questions diverses**

Le Maire propose de rattacher le point suivant à l'ordre du jour :

- **Convention Centre de Gestion – Service Missions Temporaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (en présence de M. Olivier BILLOT – Analis France)
--

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un débat d'orientation budgétaire conformément au règlement intérieur validé en date du 22 octobre 2020.

Pour ce faire, le Maire informe qu'une analyse budgétaire a été demandée à la société « Analis Finance » représentée par M. Olivier BILLOT.

M. Billot présente une analyse budgétaire rétrospective faite sur les deux années d'existence de la commune nouvelle (2019 et 2020) ainsi qu'une analyse budgétaire prospective sur les 6 années à venir (2021 à 2026) pour les 3 budgets (commune, assainissement, bois) de la commune.

Après cette présentation très précise, le Conseil Municipal, donne acte de l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2021 pour tous les budgets de la commune.

PC ATELIER MUNICIPAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes délibérations prises concernant l'atelier municipal, à savoir :

- n° 2020-02-04 du 06/02/2020 concernant l'acquisition foncière de la parcelle ZN 283, d'une surface de 1 800 m² contenant un bâtiment de 375 m² ;
- n° 2020-10-10 du 22/10/2020 concernant un prêt effectué pour l'achat de cette parcelle (bâtiment compris) ;
- n° 2020-12-08 du 18/12/2020 concernant le choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment existant.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de déposer un permis de construire pour effectuer la restructuration du bâtiment existant en atelier municipal, avec les travaux suivants :

- isolation de la partie existante,
- extension couverte (non clos) sur deux faces (nord et est) du bâtiment,
- aménagement extérieur (sol, clôture, places de parking),
- réserve d'eau,
- pose d'une centrale photovoltaïque.

L'exposé du Maire entendu et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un permis de construire pour la réhabilitation du bâtiment et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU / ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle les dispositions légales et réglementaires (loi NOTRe) concernant le transfert de la compétence eau et assainissement à l'EPCI en l'occurrence à la Communauté de Communes Loue-Lison (CCLL).

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2018, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a rendu obligatoire le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.
- La loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » au communautés de communes, a aménagé les modalités du transfert des compétences aux communautés de communes avec l'introduction d'un mécanisme de minorité de blocage, repoussant la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Le Maire rappelle également au Conseil Municipal, les délibérations :

- N° 25/21 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison concernant la prise de compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2023 ;
- N°26/21 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison concernant la prise de compétence Eau Potable au 1^{er} janvier 2024 ;
- N° 64/2019 du Conseil Municipal de Tarcenay-Foucherans concernant le transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Loue Lison ;

En conséquence et compte-tenu des éléments évoqués à l'occasion de ce débat, le Maire propose que la commune :

- Accepte le transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2023,
- Accepte le transfert de la compétence Eau Potable au 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2023,
- Accepte le transfert de la compétence Eau Potable au 1^{er} janvier 2024.

PACTE DE GOUVERNANCE CCLL (COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON)

Vu la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 et notamment l'art. Pacte de Gouvernance,

Vu le CGCT et notamment l'art. 5211-11-2,

Vu la délibération n° 112/20 du 18 novembre 2020 de la Communauté de Commune Loue Lison autorisant le groupe de travail à formaliser le Pacte de Gouvernance,

Vu la proposition de Pacte de Gouvernance adoptée en Conseil du 21 janvier 2021 par délibération n° 24/11 de la Communauté de Communes Loue Lison,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Pacte de Gouvernance adopté par la CCLL.

CONVENTION CO-MAITRISE D'OUVRAGE (SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – TREPOT – FOUCHERANS)

M. Nicolas DEMOLY, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'assainissement collectif (sur le village de Foucherans) a été établi en intercommunalité entre les communes de Trepot et celle de Foucherans.

Il informe le Conseil Municipal que le Schéma Directeur d'Assainissement établi en 2004 a fait l'objet d'une révision en 2010 sur la commune de Trepot mais aucune sur Foucherans.

Il apparaît donc nécessaire de procéder à une révision de ce Schéma Directeur d'Assainissement mais également de vérifier la conformité du système d'assainissement (station et réseaux) sur l'ensemble des deux villages.

Les deux collectivités désirent mener ensemble cette révision en tant que maître d'œuvre en instaurant une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Cette convention désigne la commune de Trepot (où se situe la STEP) comme maître d'ouvrage opérationnel pour la réalisation de ces études et régit les modalités de cette co-maîtrise d'ouvrage.

M. Nicolas DEMOLY propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le Maire à signer cette convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

CONVENTION RTE (PYLONE)

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux vont être effectués sur la liaison aérienne 225 kV Champagne – Saône notamment des remplacements de pylônes.

Pour ce faire, la société RTE prend contact avec tous les propriétaires afin d'établir une convention de servitudes.

La commune étant concernée par un pylône sur la parcelle ZP 0045, c'est pourquoi le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec la société RTE.

CONVENTION DE TRANSFERT LOTISSEMENT FOVRAI (FOUCHERANS)

Le Conseil Municipal, l'exposé de Mme HENRY, Adjointe, entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-jointe et tout document s'y rapportant, ayant pour objet le transfert à titre gracieux, dans le domaine privé de la commune, des équipements communs (voirie, espaces de circulation piétonne, de stationnement, réseaux assainissement, d'eau potable, d'éclairage public, réseaux électriques et réseaux de télécommunication) desservant le lotissement FOVRAI issu de la parcelle cadastrale avant division 250 ZC 180 (partiellement) d'une surface de 741 m² environ, et autorisé par le permis d'aménager PA 025 558 20 N0001 à la SARL RESIDENCIEL en vue d'un classement ultérieur dans le domaine public de la commune.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2020-03-14 du 5 mars 2020 concernant les tarifs des concessions et des caveaux et qu'il convient de procéder à quelques précisions sur ces tarifs.

De ce fait, il propose les tarifs suivants, applicable au 01/01/2021 :

- **CONCESSIONS :**
 - Concession trentenaire (fosse) 2 places (2 m²) : 250.00 €
 - Concession trentenaire (fosse) 4 places (4 m²) : 450.00 €
 - Concession trentenaire (caveau) 2 places : 250.00 €
 - Concession trentenaire (caveau) 4 places : 450.00 €
 - Concession trentenaire pour un caveau d'urnes : 150.00 €
 - Concession trentenaire pour une case de colombarium : 150.00 €

- **CAVEAUX (sans concession) :**
 - Caveau 2 places (2 m²) : 2 000.00 €
 - Caveau 4 places (4 m²) : 2 800.00 €
 - Caveau d'urne : 900.00 €
 - Case colombarium : 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les tarifs énoncés ci-dessus.

CENTRE DE GESTION : CONVENTION SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, donne son accord et autorise le Maire :

- à signer la convention correspondante,
- de recourir, en cas de besoin, à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 15.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

n° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération
2021-03-01	Convention de transfert des équipements et de la voirie privée pour la SARL RESIDENCIEL
2021-03-02	Transfert des compétences Eau / Assainissement
2021-03-03	Convention RTE (Réseau de Transport d'Electricité)
2021-03-04	Tarifs des concessions et des caveaux
2021-03-05	Pacte de gouvernance : approbation entre la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) et ses communes membres
2021-03-06	Centre de Gestion : convention Service Missions Temporaires
2021-03-07	Atelier Municipal : dépôt permis de construire

CONSEILLERS PRESENTS

NOM	P : Présent AE : Absent Excusé DP : Donne Pouvoir à	SIGNATURE
GROSHENRY Maxime	P	
DEMOLY Nicolas	P	
Isabelle LEFEBVRE	P	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	P	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	P	
Laurence JACQUIER	P	
Isabelle GAINET	P	
Nathalie LAURENT	P	
Christina MARCHAND	P	

Bénédicte CHARITE	P	
Corinne BERTRAND	P	
Ghislain VICAIRE	P	
David BOILLIN	P	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	P	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du jeudi 4 mars 2021 à 19 h 00 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.